

OBJET : 113^{ÈME} EDITION DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2026

1. CONTEXTE

La 113^{ème} édition du Tour de France Cycliste se déroule du samedi 4 juillet au dimanche 26 juillet 2026 inclus et comprend vingt et une étapes décrites sur la carte en annexe (dont 2 étapes se déroulant en intégralité en Espagne).

L'attention des usagers de l'espace aérien est particulièrement attirée sur la concentration d'aéronefs à proximité du parcours. En effet, la course est accompagnée d'un dispositif aérien comprenant des hélicoptères qui évoluent entre la surface et 2000ft ASFC et entre 4500ft AMSL et FL085 et des avions qui évoluent entre les FL100 et FL280. Ces aéronefs opèrent respectivement comme plateformes de caméras (hélicoptères) et comme relais radio et vidéo (avions et hélicoptères) et de diffusion (avions).

De plus, le survol des rassemblements de personnes le long des différentes étapes n'est pas permis en dessous de la hauteur de 1000 m (3300 ft) au-dessus de la surface, à l'exception des aéronefs préalablement autorisés, en vertu des dispositions des *arrêtés du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux* et du *17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères*.

Les aéronefs sans équipage à bord doivent se tenir à l'écart des rassemblements de personnes sur le parcours selon les dispositions du *règlement d'exécution (UE) 2019/947 de la Commission du 24 mai 2019 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord*, ainsi que des *arrêtés du 3 décembre 2020 relatifs à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord et à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139*.

Il est rappelé que les aéronefs sans équipage à bord peuvent faire l'objet d'une neutralisation s'il est considéré qu'ils constituent une menace pour la sécurité publique en vertu des dispositions de l'article R. 213-2 du code de la sécurité intérieure.

Certaines étapes du Tour de France sont également protégées par des zones réglementées temporaires (ZRT) visant à exclure certains aéronefs et certaines activités aériennes. Ces ZRT sont destinées à assurer la sécurité des hélicoptères suivant la course, notamment la retransmission de l'événement.

Plus généralement, il est recommandé de ne pas conduire d'activités aériennes, notamment avec des ballons captifs, à proximité immédiate du parcours.

Les usagers de l'espace aérien sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être communiquées par la voie de l'information aéronautique, sur l'accès à l'espace aérien et sur l'utilisation de certains aérodromes situés à proximité du parcours.

2. LISTE DES ETAPES

Les 2 premières étapes se déroulent en Espagne.

1^{ère} étape : Samedi 4 juillet

Barcelone / Barcelone (contre la montre par équipe)

2^{ème} étape : Dimanche 5 juillet

Tarragone / Barcelone

3^{ème} étape : Lundi 6 juillet

Granollers / Les Angles

4^{ème} étape : Mardi 7 juillet

Carcassonne / Foix

5^{ème} étape : Mercredi 8 juillet

Lannemezan / Pau

6^{ème} étape : Jeudi 9 juillet

Pau / Gavarnie-Gèdre

7^{ème} étape : Vendredi 10 juillet

Hagetmau / Bordeaux

8^{ème} étape : Samedi 11 juillet

Périgueux / Bergerac

9^{ème} étape : Dimanche 12 juillet

Malemort / Ussel

Lundi 13 juillet

Repos Cantal

10^{ème} étape : Mardi 14 juillet

Aurillac / Le Lioran

11^{ème} étape : Mercredi 15 juillet
Vichy / Nevers

12^{ème} étape : Jeudi 16 juillet
Circuit Nevers Magny Cours / Chalon-sur-Saône

13^{ème} étape : Vendredi 17 juillet
Dole / Belfort

14^{ème} étape : Samedi 18 juillet
Mulhouse / Le Markstein Fellingring

15^{ème} étape : Dimanche 19 juillet
Champagnole / Plateau de Solaison Brison

Lundi 20 juillet

Repos Haute-Savoie

16^{ème} étape : Mardi 21 juillet
Evian-les-Bains / Thonon-les-Bains (contre la montre individuel)

17^{ème} étape : Mercredi 22 juillet
Chambéry / Voiron

18^{ème} étape : Jeudi 23 juillet
Voiron / Orcières-Merlette

19^{ème} étape : Vendredi 24 juillet
Gap / Alpes d'Huez

20^{ème} étape : Samedi 25 juillet
Le Bourg d'Oisans / Alpes d'Huez

21^{ème} étape : Dimanche 26 juillet
Thoiry / Paris Champs-Élysées

